



Pour une réelle politique d'accueil pour les personnes exilées, en France et en Europe

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'IRIV (www.iriv.net), Newsletter de janvier 2022

Bénédicte Halba dirige un Institut de recherche (iriv) qui a coordonné avec le Secours catholique un projet européen Erasmus + - Diverpass (2019-2021) destiné à accompagner les professionnels (bénévoles et salariés) qui interviennent auprès d'un public migrant. Dans ce cadre, elle a associé Sébastien Nadot, président de la Commission d'enquête parlementaire qui a permis de rappeler aux pouvoirs publics la nécessité de proposer une politique d'accueil des personnes exilées, humaine et décente, respectueuse des droits fondamentaux. Elle a également rencontré sur le terrain Claire Millot, bénévole à l'association Salam, ainsi que de nombreux bénévoles engagés auprès des personnes exilées à Calais, Dunkerque et Grande-Synthe. Claire Millot a très gentiment accepté de témoigner du travail essentiel réalisé par ces associations dans la publication finale du projet Diverpass accessible sur le site du projet - <https://www.diverpass.eu/blog/france/presentation>

L'année 2022 commence avec son cortège de nouvelles déprimantes avec la crise sanitaire qui dure, une campagne électorale qui crée un climat délétère et une crispation générale des relations internationales avec des bruits de bottes en Asie (Hong Kong, Taiwan, Corée du Nord, Birmanie ou Kazakhstan), en Afrique (dans les pays sahéliens mais aussi dans la corne de l'Afrique) mais aussi en Europe (Ukraine, Géorgie). L'idée générale est au repli identitaire et à l'exaspération générale, même au sein des pays (aux Etats Unis mais aussi en France).

Le sujet le plus sensible reste celui de la migration. Un think tank belge « Pour la solidarité »¹ a publié un rapport en 2017 qui résume bien les trois stratégies en œuvre qu'il appelle système : un premier sécuritaire qui « appréhende l'immigration comme une menace à la sécurité et l'identité sociale : l'immigration est perçue comme un envahissement qui menace les emplois et la cohésion sociale ». La théorie du « grand remplacement » défendue par Renaud Camus, leader d'extrême-droite en France est une illustration extrême de cette approche. Un deuxième système « utilitariste » considère « l'immigration comme une ressource économique et préconise l'instauration d'un système de quotas ». Le terme « utilitariste » a pu être interprété de manière critique pourtant il a permis en 2015 à l'Allemagne d'accueillir plus d'un millions de réfugiés qui fuyaient la guerre civile en Syrie. Un troisième système « humaniste asilaire » tient compte de « la mémoire des grands exodes historiques et conteste les idées d'envahissement » en insistant sur la liberté, et la défense des droits des migrants. Cette dernière approche est défendue par les associations qui s'engagent sur le terrain pour venir en aide à toutes les personnes exilées, célibataires ou en famille, qui ont souvent été déboutées de leur droit d'asile et n'ont pas d'autre choix que de tenter leur

¹ Anaïs Lumeau sous la direction de Denis STOKKINK, « Politique migratoire européenne- De l'asile à l'expulsion ? », Pour la solidarité-PLS- <https://www.pourlasolidarite.eu>

chance dans d'autres pays, par exemple au Royaume Uni, qui n'est pourtant pas plus accueillant.

L'Europe donne l'image d'une forteresse assiégée qui refoule les étrangers à ses frontières extérieures. La Grèce et l'Italie étaient jusqu'à présent les premiers pays concernés avec le triste récit de drames humains, des milliers de migrants tentant de traverser la mer Méditerranée sur des embarcations de fortune et lâchement abandonnés en pleine mer par des passeurs uniquement intéressés par l'argent qu'ils leur ont extorqués. Des filières mafieuses se sont développées. La détresse humaine a toujours été exploitée par des individus sans scrupules se présentant comme des amis. D'autres pays se sont retrouvés en première ligne en 2021, La Pologne et la Lituanie avec l'instrumentalisation de la question migratoire par la Biélorussie qui a multiplié les visas pour des candidats au départ au Moyen Orient (Irak, Syrie, ...). Pourtant les choses ne sont pas aussi manichéennes, selon des spécialistes des questions migratoires, Marie Cosnay et Raphaël Krafft², s'il existe bien des passeurs véreux qui profitent de la misère des gens, ce sont aussi des professionnels qui exercent un métier dangereux mais indispensables et qui servent souvent aux « gouvernements à se dédouaner de leur politique criminelle ».

Le même argument est avancé dans une autre tribune publiée par 200 universitaires dont le titre est sans équivoque « Drame des migrants : ce sont bien les Etats qui tuent aux frontières européennes ».³ Ces spécialistes des questions migratoires demandent aux Etats européens de reconnaître leurs responsabilités. Les passeurs n'existent que parce que les frontières sont devenues difficiles, voire impossibles, à traverser légalement. Ces chercheurs évoquent la « criminalisation toujours plus grande de la solidarité ». Ils ajoutent que 'l'augmentation des contrôles et des moyens policiers ne fait qu'accroître le prix des services proposés pour l'aide à la traversée ». Les passeurs remplissent un « service », risqué et très demandé et agiraient en agents économiques rationnels. Le propos peut sembler cynique mais ils ajoutent que la politique de « non accueil » consistant à harceler les personnes exilées, en bafouant leurs droits fondamentaux et à entraver le travail des associations qui les soutiennent, notamment sur le littoral du Nord de la France (Calais, Dunkerque, Grande-Scynthe) rend la traversée vers l'Angleterre encore plus nécessaire et le rôle du passeur essentiel.

Le même jour, une deuxième tribune publiée par les responsables des cinq principales associations françaises œuvrant auprès des exilés (Amnesty International, Secours catholique-Caritas France, Cimade, Médecins du Monde et Médecins sans frontières) appellent tous les acteurs, publics mais aussi ceux de la société civile, à faire respecter les engagements internationaux de l'Etat en matière de droits humains⁴. Elles dénoncent « un mur d'indifférence aux souffrances rencontrée et vécues par les personnes exilées », « un mur de refus de l'écoute et d'un réel dialogue », « un mur de mauvaise foi » quand les pouvoirs publics accusent les associations de « collusion avec les réseaux de passeurs ou criminalisent les actions citoyennes de solidarité ». Elles appellent à rompre ce dialogue de sourds et à faire travailler tous les acteurs partie prenante ensemble : personnes migrantes, Etats, collectivités locales, parlementaires, acteurs économiques, syndicats, associations, chercheurs, société

² Marie Cosnay et Raphaël Krafft, « le passeur est le symptôme de la fermeture des frontières, en aucun cas la cause des mouvements migratoires », Le Monde, mardi 28 décembre 2021

³ Tribune publiée le 2 décembre 2021 dans Le Monde.

⁴ Cecile Coudriou (Amnesty International France), Véronique Devise (Secours catholique), Henry Masson (Cimade), Carine Rolland (Médecins du Monde) et Mégo Terzian (Médecins sans frontières)

civile... Dans cet esprit elles ont pris l'initiative dès 2019 de demander la création d'une commission d'enquête parlementaire qui a vu le jour au printemps 2021, présidée par le député Sébastien Nadot, avec un rapport remis en novembre 2021. La principale vertu de cette commission d'enquête est d'avoir permis « hors de toute caricature ou calcul électoraliste, de débattre et de construire des réponses et des propositions concrètes pour que soient respectés les droits fondamentaux des personnes exilées ».

Selon un rapport publié le 16 décembre 2021 par sept ONG européennes, la violence aux frontières externes et internes de l'Union européenne est devenue « systémique et généralisée »⁵. La pratique des refoulements illégaux s'est normalisée. Elle est devenue un « outil de gestion des frontières ». Ces associations basées en Italie, Hongrie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Grèce, Macédoine du Nord et Belgique, réunies au sein de l'initiative Protecting Rights at Borders ont collecté des témoignages de 12 000 incidents. Les victimes les plus nombreuses sont afghanes. La secrétaire générale du Conseil danois des réfugiés (DRC) pense que la médiatisation de certains événements (qui sont certainement beaucoup plus nombreux) a permis de diminuer la violence extrême car les Etats s'efforcent de rendre moins visibles ces violations répétées aux droits de l'homme, qui visent en particulier à empêcher les migrants de déposer une demande d'asile en vertu de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951.

Paradoxalement, ce rapport ouvre aussi quelques pistes d'espoir avec l'année 2022 qui s'ouvre avec la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Une note du Comité d'Analyse économique publiée en novembre 2021⁶ qui dépend des services du Premier Ministre a insisté sur les « bienfaits d'une immigration de travail qualifiée et diversifiée en matière d'innovation, d'entrepreneuriat, d'insertion dans l'économie mondiale via le commerce, les flux de capitaux et la circulation des savoirs productifs, et, in fine, de croissance de la productivité. ». Un rapport parlementaire a aussi insisté en septembre 2021 sur la nécessité d'avancer sur la nouveau pacte sur l'asile et la migration à un niveau européen, en particulier pour régler les problèmes rencontrés aux frontières extérieures de l'UE.⁷ La France reste le pays des droits de l'homme, symboliquement, elle ne pourrait pas donner l'image d'un pays fermé sur lui-même, devenu xénophobe et réactionnaire.

En matière de migration, comme dans toute politique publique sensible et stratégique, l'image est aussi importante que le message. Que la France, par sa présidence européenne, soit à la hauteur de son passé hérité des Lumières : voici le vœu pour l'année 2022 que tous les démocrates et europhiles convaincus peuvent formuler.

⁵ Jakub Iwaniuk « Le refoulement des migrants, pratique illégale mais normalisée », Le Monde, 17 décembre 2021

⁶ Emmanuelle Auriol et Hillel Rapoport « L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance », les notes du Conseil d'analyse économique, n)67, Novembre 2021

⁷ André REICHARDT et Jean-Yves LECONTE, « **RAPPORT D'INFORMATION** au nom de la commission des affaires européennes (1) sur le **nouveau Pacte sur la migration et l'asile**, » Sénat, le 29 septembre 2021